Programme de formation

Équipier de seconde intervention (ESI)

ERP, ICPE et sites à risques · Durée : 7 h sur 1 jour · Format : présentiel et exercices sur feu réel

Finalité

Rendre les équipiers de seconde intervention capables d'attaquer un incendie déclaré avec les moyens hydrauliques de l'établissement, en équipe, en attendant l'arrivée des sapeurs-pompiers.

Public et organisation

Rubrique	Modalités proposées
Public concerné	Personnel désigné pour constituer l'équipe de seconde intervention dans un ERP, une ICPE ou un site à risques particuliers, et personnel ayant déjà des responsabilités en sécurité incendie.
Prérequis	Avoir suivi une formation d'équipier de première intervention ou posséder des connaissances équivalentes. Aptitude physique aux interventions en milieu enfumé. Connaissance des installations de sécurité de l'établissement.
Durée pédagogique	7 h, soit 420 minutes, sur 1 jour, hors pauses.
Format	Présentiel, en intra ou inter-entreprise — à préciser selon la demande.
Effectif conseillé	2 à 10 stagiaires
Délai d'accès	Au plus tard 15 jours avant le début, sous réserve des places disponibles.
Approche	Journée pratique : rappels illustrés, démonstrations de matériel et extinctions sur feux réels.

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

1. Distinguer le rôle et les missions de l'ESI de ceux de l'EPI dans l'organisation de la sécurité incendie de l'établissement.
2. Mettre en œuvre les moyens hydrauliques de seconde intervention — lances, dévidoirs, RIA — sur un incendie déclaré.
3. Choisir la technique d'extinction adaptée au type de feu rencontré et à son stade de développement.
4. Coordonner l'action de l'équipe de seconde intervention, en binôme et avec les secours externes, jusqu'à l'arrivée des sapeurs-pompiers.
5. Reconnaître les limites d'intervention et replier l'équipe en sécurité, après avoir participé à la mise en sécurité de l'établissement.

Déroulé pédagogique — 7 h

Séquence	Durée	Contenus et activités	Méthodes et évaluation
1. Rappels théoriques et réglementation	60 min	Triangle du feu, classes de feux et modes de propagation. Réglementation applicable. Rôle et missions de l'ESI par rapport à l'EPI. Risques spécifiques du site.	Apports illustrés et retour d'expérience.
2. Matériels de seconde intervention	90 min	Dévidoirs axiaux et tournants, lances, RIA, colonnes sèches et humides. Systèmes fixes d'extinction. EPI et initiation aux ARI. Communication et éclairage.	Démonstrations et prise en main du matériel.
3. Tactique et travail en équipe	60 min	Comportement du feu : embrasement généralisé éclair et backdraft. Principes d'attaque. Rôles du chef d'équipe et des binômes. Progression vers un local en feu.	Exercices de reconnaissance et de communication.
4. Mise en sécurité de l'établissement	45 min	Coupure des énergies. Ventilation et désenfumage. Compartimentage et portes coupe-feu. Protection des zones sensibles. Transmission aux sapeurs-pompiers.	Étude de procédures et exercice de coupure.
5. Mises en situation et extinction	165 min	Manipulation des lances et dévidoirs, jets diffusé et bâton, extinction sur feux réels, progression en binôme en local enfumé, simulation d'intervention complète et repli.	Exercices sur feu réel, débriefing et QCM final.
Total	7 h	420 minutes de formation	

Méthodes, supports et évaluation

Choix pédagogiques

- Les rappels théoriques sont courts : la journée est consacrée au matériel et aux gestes, parce que c'est l'intervention qui s'évalue.
- Chaque exercice est précédé d'une démonstration et suivi d'un débriefing, pour corriger le geste avant la mise en situation suivante.
- La dernière séquence reconstitue une intervention d'équipe complète, du départ sur sinistre jusqu'au repli.

Supports et moyens

- Accueil dans une salle dédiée, documents supports projetés et vidéos d'interventions réelles.
- Aire d'exercice extérieure avec équipements hydrauliques, générateurs de flammes et bacs à feux.
- Équipements de protection individuelle fournis et matériels d'extinction : lances, dévidoirs, RIA.
- Mise à disposition en ligne des documents supports ; formateurs sapeurs-pompiers, SSIAP ou préventionnistes.

Critères d'acquisition

- QCM final : au moins 6/10.
- Manœuvre d'extinction : mettre en œuvre un moyen hydraulique et éteindre un feu d'exercice en binôme, à l'aide d'une grille d'évaluation des compétences techniques.
- Intervention d'équipe : tenir son rôle dans une simulation complète et respecter les critères de repli, à l'aide d'une grille d'observation comportementale.

Préparation avec l'entreprise

Avant la session, recueillir le contexte du site : classement ERP ou ICPE, effectif de l'équipe de seconde intervention, moyens hydrauliques et systèmes fixes disponibles, plan des zones à risque. Vérifier l'accès à une aire d'exercice extérieure, autoriser les feux réels et prévoir les EPI à la taille des participants.

Informations pratiques et conformité

Rubrique	Informations
Tarif	Sur devis — le montant HT, ce qui est inclus et ce qui ne l'est pas figurent sur le devis remis avec la convention.
Prise en charge et règlement	Financement par un OPCO ou en direct ; conditions, échéances et modalités de règlement précisées sur le devis.
Accessibilité et référent handicap	Référent handicap : Loïc Naulet — contact@core-prev.com · +33 9 86 87 82 00. Les aménagements sont étudiés au cas par cas.
Indicateurs de résultats	À compléter — taux de satisfaction, taux d'atteinte des objectifs et taux d'abandon, avec l'année de référence.
Contact et inscription	contact@core-prev.com · +33 9 86 87 82 00 · www.core-prev.com — inscription au plus tard 15 jours avant le début de la formation.
Organisme et identifiants	SAS CORE-PREV, 41 avenue Charles de Gaulle, 17620 Saint-Agnant. SIRET 824 419 683 00019. Déclaration d'activité n° 75170203517 (préfet de région Nouvelle-Aquitaine) ; cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.
Certification Qualiopi	Certificat n° B00191 délivré par ICPF, valable du 17/06/2024 au 16/06/2027, au titre des actions de formation (L.6313-1, 1°). ICPF est accrédité Cofrac, accréditation n° 5-0616.
Version du document	2.0 — 26/11/2026